

- 1 OCT. 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 23 septembre 2015
à 12H00 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mercredi 23 septembre 2015 à 12H00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Didier COULOMBEL, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

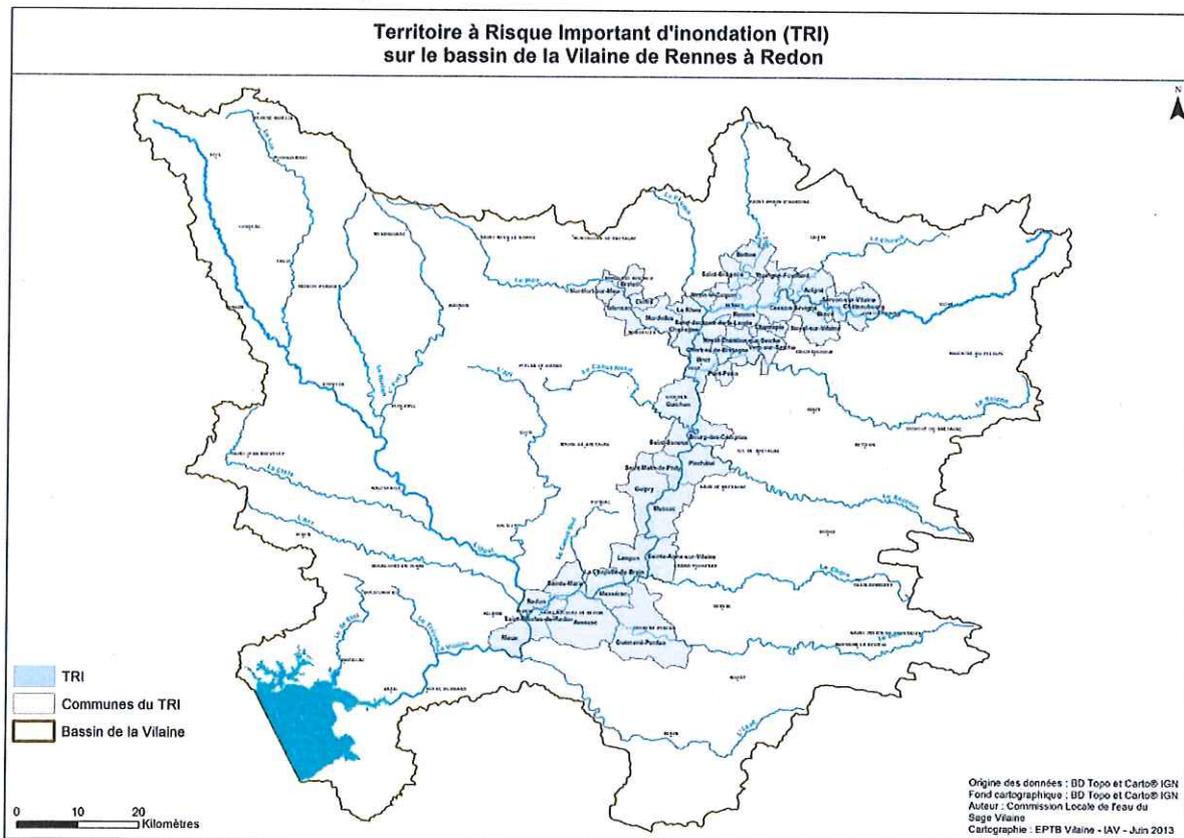
Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

- 1 OCT. 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mercredi 23 septembre 2015
à 12H00 à La Roche Bernard

8 INONDATIONS:
Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondations

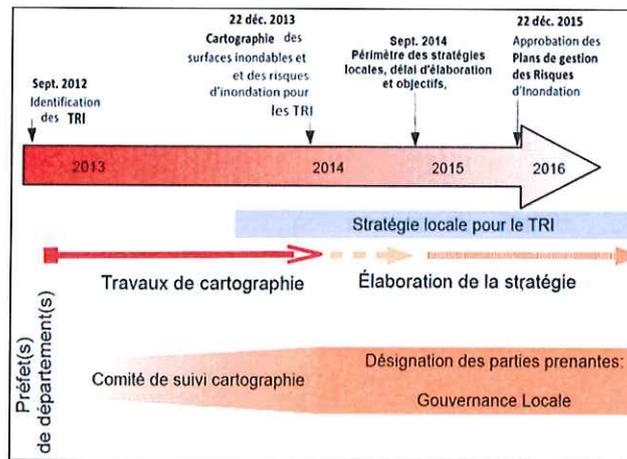
Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation sur le bassin Loire-Bretagne, un état des lieux a été réalisé et des Territoires à Risques Important (TRI), sur lesquels des cartographies ont été réalisées, ont été identifiés par les services de l'Etat. Sur le bassin de la Vilaine, le TRI est le suivant : **Vilaine de Rennes à Redon (débordements de la Vilaine et de ses affluents l'Ille, la Flume, le Meu, la Seiche-46 communes).**



Le TRI sur le bassin de la Vilaine

Une politique d'intervention a été définie à l'échelon national (stratégie nationale de gestion des risques inondations- SNGRI) et un Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) est en cours d'instruction sur le bassin Loire Bretagne. Le Conseil d'Administration a d'ailleurs donné un avis favorable sur le PGRI par délibération du 03 mars 2015 en demandant qu'il soit accompagné d'une évaluation des coûts. Le PGRI sera opposable juridiquement aux documents d'urbanisme, aux PPRI et autres décisions administratives dans le domaine de l'eau.

Sur chaque TRI, une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) déclinera le PGRI pour y réduire les conséquences dommageables des inondations. Co-élaborée par le porteur de projet, l'État et les collectivités, cette stratégie locale définira des objectifs particuliers au territoire.



Préparation de la gouvernance locale sur les TRI

Sur le bassin versant de la Vilaine, les conditions de la mise en œuvre de la SLGRI sont les suivantes:

- l'Institution d'Aménagement de la Vilaine en est le porteur de par son statut d'EPTB et dans la continuité du portage des 2 PAPI du bassin de la Vilaine (délibération du Conseil d'Administration de l'IAV du 25/11/13) ;
- l'instance de concertation est la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine élargie;
- le périmètre est celui du bassin versant de la Vilaine avec un focus sur l'agglomération rennaise qui compte le plus grand nombre d'enjeux inondables.

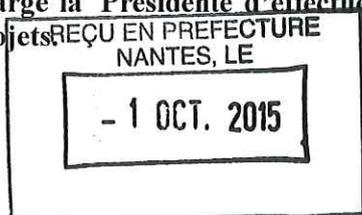
Afin d'établir la SLGRI, l'EPTB Vilaine souhaite s'appuyer sur la stratégie existante du SAGE Vilaine et du PAPI Vilaine II et concerter de nombreux acteurs au cours de deux tables rondes d'une demi-journée:

Acteur à associer	
Collectivités	46 Communes du TRI + autres communes exposés
	EPCI-FP : tous les EPCI du bassin
	Opérateurs de bassin versant
	6 Départements
	2 Régions
	SCOT : tous les SCOT du bassin
Etat	4 préfetures (sécurité civile)
	4 SDIS
	Agence Régionale de Santé
	4 DDTM (selon service concerné : police de l'eau/urbanisme/risques)
	2 DREAL (selon service concerné : risques, ouvrages)
Autres acteurs	Associations de sinistrés
	ERDF
	Autres réseaux (GDF, telecom, AEP, assainissement ...)
	Association environnementale, fédération de pêche
	Chambres consulaires (économiques)
	Correspondant MRN des assurances
Architecte des bâtiments de France	

Afin de réussir cette concertation contrainte par des délais restreints (remise de la SLGRI pour validation des services de l'Etat mi-2016), il semble pertinent de faire intervenir un prestataire extérieur qui conseillerait l'EPTB Vilaine sur l'organisation de ces séminaires et l'accompagnerait dans leur animation. Cette prestation estimée à 10 000 € TTC fera l'objet d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve la démarche engagée pour la mise en œuvre de la SLGRI ;
- charge la Présidente d'effectuer les démarches et de signer les pièces afférentes à ces projets



Pour extrait conforme
La Présidente,

Solène MICHENOT